

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Etaient présents : M. François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Aurélie GABRIEL, M. Roger ADELBRECHT, Mme Isabelle DALLAS, M. Patrice MARTET, Mme Cécile CARRAU, M. Daniel DANFLOUS, Mme Marie MOURGUES, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Nathalie PUJOS, M. Bastien PORTA, Mme Ingrid LEROUGE et M. Christian WARNIEZ

Mme virginie PIROVANO est absente et a donné pouvoir à Mme Aurélie Gabriel

Après scrutin, l'assemblée désigne M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance du conseil et demande si les conseillers ont des remarques ou des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026. Les conseillers municipaux n'ont pas de remarque à formuler et le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Vote des CFU – M. le Maire présente les Comptes financiers uniques (CFU), regroupant les comptes administratifs et les comptes de gestion. Il fait le point sur le budget communal : en 2025, les ressources fiscales augmentent de 1.11% grâce à une revalorisation du coefficient par l'Etat. De même, la DGF a augmenté cette année de 4.47%. Concernant l'investissement, les travaux de l'ancienne caserne des pompiers en un centre social intercommunal ont pris fin. L'espace ressources et la ludothèque sont désormais fonctionnels. La salle des fêtes, sinistrée par un incendie en novembre 2023, a été inaugurée lors des vœux le 9 janvier 2026. Le giratoire de la RD 285 est opérationnel depuis fin mars 2025, ce qui permettra l'accès au nouveau lotissement de Bordeneuve une fois l'opération terminée. La réfection du tableau de l'église d'Artiguedieu-Garrané s'est achevée en novembre 2025. Enfin, le restaurant place Carnot a été vendu et le budget a été clôturé. Seules les subventions associées, de la DRAC et de la Région, sont attendues.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des montants du budget communal et des budgets annexes, il est préférable de se référer au procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

Capacité d'autofinancement brute : 607 037€ / nette : 539 750€ (chiffres 2024)

Fonds de roulement 1 020 603€

Le budget communal compte désormais 2 emprunts actif pour 2025 :

L'aménagement de la Place Carnot, contracté en 2014 à hauteur de 500 000€, dont le remboursement annuel est de 43 405.08€ et se terminera en 2029.

L'achat de l'immeuble de la Poste, contracté en 2015 à hauteur de 150 000€, dont le remboursement annuel est de 16 456.58€ et s'est terminé en février 2025.

La commune de Seissan est donc une commune peu endettée au regard de la moyenne nationale, avec un ratio d'endettement par habitant tous budgets confondus qui est de 165€ (moyenne nationale en 2022 de 600€). Pour terminer, les charges de personnel (voir chapitre 12) s'élèvent à 437 328€ pour 2025, contre 457167€ en 2024. Cette baisse est due aux deux départs à la retraite de fonctionnaires en février et juillet 2025 (1 agent technique et 1 ATSEM).

M. le Maire tient donc à rappeler que les rumeurs à propos de la commune de Seissan qui serait endettée sont donc fausses et infondées, puisque la situation financière est particulièrement saine.

Les CFU des budgets annexes du SPIC photovoltaïque, de l'assainissement, du restaurant, du lotissement du Poucourn et du lotissement de Bordeneuve sont aussi présentés dans leurs dépenses et recettes de l'année écoulée.

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SEISSAN

M. le Maire demande si les conseillers ont des questions. Aucune question n'est posée. M. le Maire s'absente donc de la salle pour passer au vote. M. Sainte-Marie soumet donc au vote les comptes de gestion et les comptes administratifs des six budgets : 14 votes pour, 1 abstention.

Affectations des résultats 2025 – M. le Maire présente les résultats des comptes administratifs 2025 à affecter aux budgets primitifs de 2026. Les affectations de résultats de 2026 sont adoptées comme suit : 14 votes pour et 1 abstention.

Vote des taux de fiscalité directe – M. le Maire rappelle que les taux concernant les impôts locaux n'ont pas été modifiés depuis 2005. Il propose donc de maintenir cette tendance. Les taux sont votés pour 2026 comme suit, avec 12 votes pour et 3 abstentions : Taxe d'Habitation : 14.94% ; Taxe Foncière Bâti : 64.25% ; Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 104.08 % ; CFE : non concerné.

Subventions aux associations pour 2026 – M. le Maire indique aux conseillers que les dossiers de demandes de subventions ont bien été déposés par les associations. Il précise que les associations dont le montant est indiqué à 0 signifie que l'association n'a pas déposé de dossier ou n'existe plus. Au moment du vote, chaque membre ayant un lien direct avec une association se retire pour voter la subvention allouée à celle-ci, c'est-à-dire :

- M. Adelbrecht, M. Ferreira et Mme Mourgues pour Welcome In Tziganie
- Mme Dallas et M. Danflous pour la Peña Fiesta Brava
- M. Porta pour l'Amicale des pompiers.

M. Porta demande ce qu'il en est pour l'association de la promotion du foie gras. M. le Maire lui répond que la somme n'est plus versée au regard du peu de marchands présents au marché au gras.

Les votes cumulés font apparaître 2 abstentions et 13 pour.

Vote des budgets primitifs 2026 – M. le Maire lit la note synthétique aux conseillers exposant les grandes orientations budgétaires. Il présente ses propositions pour les budgets de l'année à venir. Il attire l'attention des conseillers sur la situation financière excellente de la commune. En 2026, les ressources fiscales croissent de 0.91% grâce aux bases qui augmentent légèrement. Par contre, la DGF va un peu diminuer cette année de 1.8%. Concernant l'investissement, la salle des fêtes, sinistrée par un incendie en novembre 2023, est désormais opérationnelle. Le giratoire de la RD 285 est en fonction depuis fin mars 2025, ce qui permettra l'accès au nouveau lotissement de Bordeneuve une fois l'opération terminée. Elle sera lancée en 2026, en commençant par la voirie et les réseaux. D'autres recettes de subvention sont également attendues sur les projets d'investissement échus ou en cours, notamment la DRAC et la Région pour le tableau d'Artiguedieu dont la réfection s'est elle aussi terminée, et l'Etat et la Région qui sont sollicités pour la rénovation thermique du groupe scolaire. Ce gros projet sera d'ailleurs réalisé sans emprunt.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des montants du budget communal et des budgets annexes, il est préférable de se référer au procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

Le budget communal compte désormais 1 emprunt actif pour 2026 :

L'aménagement de la Place Carnot, contracté en 2014 à hauteur de 500 000€, dont le remboursement annuel est de 43 405.08€ et se terminera en 2029.

En prévision du futur lotissement de Bordeneuve, un emprunt sera très certainement contracté afin d'alléger la charge des dépenses sur une seule année.

La commune de Seissan est donc une commune peu endettée au regard de la moyenne nationale, avec un ratio d'endettement par habitant tous budgets confondus qui est de 135.86€ pour 2026 (moyenne nationale en 2022 de 600€) uniquement pour le budget communal et de 467€ tous emprunts confondus (photovoltaïque et assainissement).

Les charges de personnel prévus (voir chapitre 12) s'élèvent à 451 200€ pour 2026, contre 437 328€ en 2025. Cette augmentation est due aux progressions régulières des carrières des titulaires et les remplacements des agents contractuels pour faire face aux imprévus.

M. le Maire alerte les conseillers sur sa crainte du remboursement du FCTVA de l'année 2025 à seulement N+2, c'est-à-dire en 2027, d'après des informations obtenues.

Mme Lerouge demande jusqu'à quand court l'emprunt pour le photovoltaïque. M. le Maire répond qu'il prendra fin en 2031.

Il propose de soumettre chaque budget au vote :

- BP communal : 12 pour et 3 abstentions
- BP spic photovoltaïque : 12 pour et 3 abstentions
- BP assainissement : 12 pour et 3 abstentions
- BP lotissement du Poucourn : 12 pour et 3 abstentions
- BP lotissement de Bordeneuve : 12 pour et 3 abstentions

Présentation des indemnités des élus – M. le Maire présente les indemnités brutes touchées par les élus en 2025 ainsi que les dépenses liées à leur fonction (exclusivement le congrès de l'AMF à Paris).

Règlement intérieur du conseil municipal – M. le Maire demande si les conseillers ont des remarques à faire sur le projet de règlement intérieur qui leur a été envoyé. Il n'y a pas de remarques. Les conseillers votent à l'unanimité des membres.

Adhésion de la commune de Miradoux au SM3V – M. le Maire informe les conseillers que la commune de Miradoux souhaite adhérer à la carte de la fourrière animale du SM3V. Les conseillers votent à l'unanimité cette nouvelle adhésion.

Questions diverses :

M. Warniez demande si la commune va perdre une classe. M. le Maire répond que malheureusement oui, tout comme 16 autres postes seront supprimés dans le Gers. Il a reçu l'inspectrice académique le mardi précédent la séance du conseil. L'objectif de l'Education Nationale est de fermer les petites écoles et les RPI et de répartir les élèves sur d'autres secteurs. En 2024, l'académie avait ouvert sur Seissan un poste supplémentaire de stagiaire pour réaliser un observatoire de 3 ans. Les effectifs étaient de 122 élèves à l'époques et ceux arrêtés au 31 mars 2026 pour la rentrée à venir est de 105 élèves.

M. Warniez demande si le futur lotissement va amener davantage d'enfants ou si la fermeture d'une classe pourrait dissuader les parents d'acheter ? M. le Maire que cela n'aura pas d'incidence dans un sens comme dans l'autre.

M. le Maire clos la séance à 19h45.

Fait pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre SAINTE-MARIE

Le Maire,
François RIVIÈRE

